

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 15 mars 2013 s'est réuni au Camping Lot et Bastides sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-20

Délibération du Comité de Direction - mardi 26 mars 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cassany Patrick, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Denys Georges, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, Victor Guy.

Excusés : Messieurs Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Mesdames Lafinestre Karine et Prades Jeanine.

Suppléants : Mesdames Gruelles Monique, Rageot Claude.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Thiel Jean-Pierre, Hannyer Jean, Compte Serge, Garnier Jean-François, Teyssedre Jacques, Sachot Pascal et Madame Vogel Martine.

Excusés : Messieurs Benedetti Didier, Mesmin Bernard.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Tosolini Madeleine, Ribes Anne-Marie.

2013-20 : CAMPING LOT ET BASTIDES : ACHAT D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS 4^{EME} CATEGORIE

Monsieur le Président explique que, dans le cadre de la reprise de gestion du Camping Lot et Bastides, il est nécessaire d'acquérir une licence de débit de boissons 4^e catégorie afin de répondre à la demande de la clientèle du snack bar.

La mairie de Pujols n'ayant plus de licences disponibles, Monsieur le Président a trouvé une licence à acheter appartenant à Monsieur Michel Mendes de Villeneuve sur Lot. Les démarches nécessaires ont été faites pour transférer cette licence de la commune de Villeneuve à celle de Pujols.

Dès-à-présent il est possible de procéder à l'achat de la licence dont le prix a été négocié à 10 000 €.

L'Office de Tourisme sera propriétaire de la licence et M. Rolland, responsable du camping, sera l'exploitant. Il est prévu que Monsieur Rolland suive une formation afin d'être autorisé à exploiter la licence.

Après débats, Monsieur le Président propose de

- valider la décision d'acheter la licence catégorie 4
- Autoriser la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Valide la décision d'acheter la licence catégorie 4.

Autorise la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Certifiée exécutoire, le **27 mars 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 27 mars 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY